

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

**Concerne : 11-1703-14 FACTURATION DES APPORTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES -**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes a obligation de collecter les déchets des ménages mais n'a aucune obligation vis-à-vis des autres producteurs.

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en charge ces déchets dans le cadre de ces possibilités de collecte et traitement, notamment par le biais des déchèteries communautaires qui offrent un mode d'élimination réglementaire.

Cependant, au vu des quantités traitées en croissante augmentation, la Communauté de Communes se doit de sensibiliser les professionnels par rapport à la gestion et l'élimination des déchets issus de leurs activités et de rétablir un équilibre dans l'utilisation du service afin de ne pas faire supporter aux particuliers le coût de collecte et traitement des déchets professionnels.

Pour cela, elle souhaite réglementer l'accès aux déchèteries pour les professionnels avec facturation des apports de déchets issus de leurs activités.

Les professionnels concernés seront tous les artisans, commerçants et entreprises résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le droit de dépôt se présentera sous forme de cartes prépayées délivrées au siège de la Communauté de Communes ou à la Mairie de Cussac-Fort-Médoc (via une régie de recettes) sur présentation d'un justificatif de domiciliation de l'entreprise. Lors de chaque passage en déchèterie, les professionnels devront obligatoirement présenter leur carte au gardien afin de la faire poinçonner.

Les apports de déchets seront facturés au dépôt. Le tarif est établi en fonction du coût du service et des différentes filières utilisées. Le tarif au 1<sup>er</sup> juin 2011, date d'entrée en vigueur de la facturation, sera le suivant :

- Gravats, Bois, Déchets Industriels Banals,  
Déchets verts, Déchets spéciaux ..... **15 € nets** le dépôt
- Ferraille, Cartons..... **Gratuit**

Les conditions de dépôts seront détaillées dans le règlement intérieur des déchèteries.

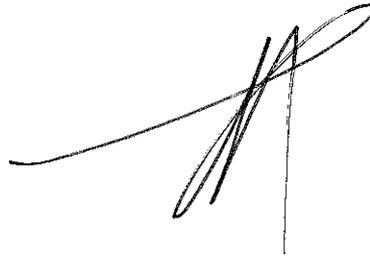
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette facturation, telle que détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,  
Gérard DUBO**



Acte à classer

2011-17\_03-14

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En service retour Préfecture	En attente de Préfecture	Classé

demandeur(s) : [MADONNE MARI-LOUIS \(Mme\) - MARI-LOUIS \(Mme\)](#)

demandeur(s) adresse : [138-14381 rue 1-20110317-0011-17\\_03-14-DE](#) ; [Mairie de Fos](#)  
[13000F](#)

Objet de l'acte : **Facilitation des apports des professionnels et particuliers**

Date de décision : 17/03/2011



service de l'acte : Délégation

Service de l'acte : 1. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES  
2.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [Délégation - 17\\_03-14 PDF](#)

Préparé	Le 20/03/11 à 16:40	Par <a href="#">LAFITE JEAN-PIERRE</a>
Transmis	Le 20/03/11 à 08:21	Par <a href="#">BERGER JEAN-MARC</a>
Accusé de réception	Le 20/03/11 à 08:30	